

SAINT HILAIRE LA CROIX



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2015



Chers concitoyen(ne)s, chers ami(e)s,

Au cours de cette première année, nous avons poursuivi ou soldé les opérations engagées par la précédente équipe municipale. Nous avons également tenté de répondre à vos demandes les plus urgentes. En terme d'entretien de l'espace public, par exemple, nous avons sensiblement renforcé nos moyens humains et matériels et nous poursuivrons nos efforts au cours de l'année à venir.

J'en profite pour remercier chaleureusement tous celles et ceux qui entretiennent bénévolement l'espace autour de chez eux, voire autour des bâtiments publics, car ils participent à préserver la qualité de notre cadre de vie.

Notre temps et notre énergie ont été aussi mis à contribution pour répondre aux *toujours-plus-nombreuses* exigences légales et normatives.

Nous avons toutefois engagé deux importantes opérations d'investissement qui ont en commun de créer ou améliorer des lieux de rencontre: la création de la placette de Chamalet et la réhabilitation de la salle polyvalente. Ces opérations, nous les menons, comme nous nous y étions engagés, en vous associant le plus

possible car vous en serez les principaux utilisateurs.

Rencontre, concertation, participation... c'est aussi là tout l'objet du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) mis en place au printemps. Le CMJ, ouvert aux 8/14 ans, sera force de proposition et vecteur d'animation locale.

Chaque rencontre se prête à exprimer un avis, une idée, à contester, et dans le contexte actuel de restrictions budgétaires drastiques, à inventer des manières de *faire mieux avec moins*, et donc, à participer à notre avenir commun. Il est donc important de préserver, voire de multiplier les lieux et les moments de ces rencontres et d'échange. Il l'est d'autant plus que la réforme territoriale aura comme inévitable conséquence l'éloignement des centres de décision: à l'échelon régional avec les grandes régions, départemental avec des collectivités dont l'espérance de vie semble comptée, intercommunal avec les fusions programmées des communautés de communes pour la fin de cette année... et bientôt communal avec la création des communes nouvelles, qui sait!

Sylvain Lelièvre

RANDONNÉE: Barrage de la Sep

Départ de l'église, prendre direction l'Arbre de la Ronce. Au premier carrefour tourner à droite, descendre, partir ensuite sur la droite, prendre le 1^{er} chemin à gauche, continuer jusqu'à l'encounter d'un chemin à gauche. (Possibilité de raccourcir continuer sur Fenérol, sur la droite prendre la route (à voir statue de Ruffino et lavoir) jusqu'au chemin à gauche, le suivre, prendre ensuite le 2^{ème} chemin à gauche, descendre jusqu'à la barrière au-dessous du barrage: circuit de 6 kms environ). Suivre ce dernier jusqu'à la route et descendre par la route jusqu'à Moulin Josse. Juste après le pont, prendre le chemin à droite jusqu'à la barrière au-dessous du barrage. Passer la barrière et monter le long de la haie jusqu'à la digue. Passer sur la digue et suivre le long du barrage jusqu'au premier chemin à droite. A cet endroit tourner à droite, en haut de la côte continuer en suivant le petit chemin herbeux et suivre la route direction Saint Hilaire (circuit de 8 kms environ).

Josette Leymarie



UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES A SAINT-HILAIRE-LA-CROIX



«Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village.»

(Proverbe Africain)

Pourquoi mettre en place un conseil municipal des jeunes (CMJ) ?

Un CMJ constitue un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il permet aux enfants de connaître les institutions et la vie locale de leur commune, en collaborant avec les services municipaux et les associations.

De plus il permet un rapprochement entre les générations et un dialogue entre les citoyens et les représentants élus. Grâce aux propositions des jeunes conseillers il permet d'améliorer la politique de la jeunesse mais aussi de la collectivité dans son ensemble.

Et en pratique ça donne quoi ?

Le premier conseil municipal des jeunes s'est tenu en mairie le samedi 30 mai, à 10h dans la salle du conseil.

Nos jeunes élus étaient un peu intimidés à leur arrivée dans la salle du conseil. Mais très vite les idées, les projets

ont fusé. On notera leur envie de trouver des occasions de se rencontrer lors d'ateliers ou d'événements (théâtre, cuisine, fêtes, spectacles). Ils aimeraient aussi qu'il se crée des lieux pour jouer et faire du sport.

Bien sûr ils comprennent aussi que tout n'est pas réalisable dans une petite commune. Alors s'il n'est pas possible de construire un gymnase à Saint-Hilaire-la-Croix, peut-être pourrions-nous aménager progressivement un parcours de santé? Une bonne idée à creuser.

Finalement, lors de ce premier conseil des jeunes, il a été décidé d'organiser des ateliers cuisine pour préparer un goûter le 14 juillet: une occasion de se rencontrer, d'échanger avec les associations et de mélanger les générations.

Le deuxième conseil a eu lieu le samedi 13 juin, et a eu pour ordre du jour de créer le logo du conseil des jeunes et surtout de préparer le goûter du 14 juillet. A cette occasion les représentants du Foyer Rural étaient présents afin de proposer leur aide pour l'organisation des ateliers cuisine. Dans les jours précédents, se tiendront des ateliers destinés à réaliser les décorations, les gâteaux et autres tartes, où les enfants du village pourront s'inscrire (à l'heure où nous imprimons, le goûter n'a pas eu lieu, mais nous espérons qu'il fût une réussite!).

Le CMJ a envie de prendre à cœur son rôle de représentant, ses membres sont les interlocuteurs privilégiés de tous les jeunes du village qui peuvent aller les voir, les questionner, leur soumettre eux-mêmes leurs propres idées... c'est grâce à cela que le CMJ sera efficace!

Thomas Zukow-Régnier

LES PRESTATIONS

La journée des traditionnelles prestations a eu lieu le samedi 18 avril 2015.

Plus de 40 personnes se sont retrouvées afin de nettoyer et embellir notre commune.

Cette année le quotidien local La Montagne avait dépêché un journaliste: un très bel article agrémenté de photos est paru dans le journal du dimanche 19 avril, mettant en valeur cette opération et par-delà, notre commune.

Citons pêle-mêle les travaux réalisés et précisons que la liste est non exhaustive:

- pose de chéneaux et peinture de la grille à la chapelle de Valmort
- nettoyage d'un ancien dépôt d'ordures route des Bajaris
- vidage de la "virade", taille d'arbustes aux Bajaris
- nettoyage des entraves, mais également du lavoir et de la croix à Chamalet
- damage (matériel prêté par la Communauté de Communes) et création de drainages dans certains chemins
- brossage de la croix des anciens combattants au cimetière
- etc, etc



Un excellent repas, dont le plat principal était un cassoulet concocté avec maestria par Dominique et Patrice Balestrino, a réuni dans la bonne humeur les participants à midi.

A l'année prochaine, à une date bien évidemment à définir.

Jean-Claude Peyronny

FÊTE DE VILLAGE DE CÉBAZAT



Comme chaque année, à la fin de l'été pour être en forme pour la rentrée, nous nous sommes retrouvés pour partager un moment de convivialité ! Belle journée qui s'est prolongée tard en soirée !

Cette année rendez-vous renouvelé à une date non encore déterminée.

Rénata Blot

REPAS DE VILLAGE DE VALMORT

Été 2014 ... repas gastronomique à Valmort...

C'est avec plaisir et sous un soleil éclatant que les habitants se sont réunis pour leur premier repas de village dans la nouvelle salle communale. Après avoir dégusté un menu digne d'une bonne auberge (deux plats: poisson et viande•!!), la journée s'est poursuivie par des parties acharnées de pétanque pour les plus actifs ou par une petite somnolence digestive à l'ombre d'un arbre pour les autres.

Une veillée à l'ancienne où les histoires sont allées bon train a terminé cette belle journée.

Christine Roche



Rendez-vous

Fête de Sainte Agathe...

N'oubliez pas de venir nous voir pour la fête de Sainte Agathe à Valmort le dimanche 02 août 2015 !



COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

CONSEIL MUNICIPAL
du 19 septembre 2014

Projet d'extension, réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente

Le Maire expose :

Le projet d'extension, réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente a fait l'objet en 2014 du dépôt de dossiers de demande de subvention auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) et auprès de M. Le Sous-Préfet de Riom au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). N'ayant pas obtenu la totalité des subventions escomptées, et notamment celle au titre de la DETR, le conseil municipal n'a pas donné suite à ce projet.

Il propose de déposer de nouveaux dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs, sur la base du montant des travaux estimés, auquel il convient d'ajouter le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre (estimés à 10% du montant des travaux) et le coût d'acquisition du mobilier (estimé à 20 000 € HT). Portant le montant estimatif total des dépenses à 374 184,88 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

Conseil Général • : 93 170,10 €

Etat (DETR) • : 122 255,46 €

Parlementaires • : 10 000,00 €

Autofinancement • : 158 758,71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement tel que présenté, charge le Maire de déposer les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs et autorise le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Adhésion au Comité National d'Action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS)

Le Maire rappelle la loi n°2007-209 du 19 février 2007 qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire relative à la fonction publique territoriale. Jusqu'à aujourd'hui aucune prestation d'action sociale n'a été mise en œuvre au bénéfice des agents de la commune.

Il expose quelques actions, auxquelles les agents auront droit et présente les données

financières. Il propose d'adhérer pour l'ensemble des agents de la commune, à compter du 1er septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion au CNAS pour l'ensemble des agents de la commune à compter du 01 septembre 2014 et charge le Maire d'entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Choix d'un organisme de contrôle des installations électriques dans le bâtiment du Prieuré

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a à effectuer des contrôles et vérifications périodiques réglementaires des installations électriques et gaz combustible dans le bâtiment du Prieuré. Il rappelle que le contrôle des installations n'est pas à jour et qu'il est obligatoire pour tous les bâtiments publics.

Il expose les différents devis reçus. Il propose de confier cette mission soit à SOCOTEC pour 720,00 € ou DEKRA pour 768,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir SOCOTEC et donne pouvoir au Maire pour signer la proposition et entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Participation aux frais d'installation de postes lumineux "route de Chamalet" au bourg et à "l'Arbre de la Ronce" par le SIEG

Le Maire expose :

Suite à des demandes de nos administrés sur la nécessité de deux points lumineux sur la "route des Bajaris" au Bourg et à "l'Arbre de la Ronce", il expose le devis du SIEG estimant les dépenses à 2 200,00 € HT et prévoyant une charge restante pour la commune de 1 100,00 € HT (auxquels il convient d'ajouter 0,18 € d'éco-participation).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet de travaux, accepte la participation de la commune pour un montant de 1 100,18 € et autorise le Maire

à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG).

Changements de statuts du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge

Le Maire fait part au conseil municipal de la délibération en date du 21 juin 2014, du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge, adoptant les statuts mis à jour du syndicat compte tenu des compétences réellement exercées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les statuts du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge tels que acceptés dans sa délibération en date du 21 juin 2014.

Acquisition d'actions de la SEMERAP

Le Maire expose :

Par délibération en date du 18 octobre 2013, la commune a décidé d'entrer dans le capital de la SEMERAP-SPL (Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Eau, l'Environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public). Lors du conseil d'administration de la SEMERAP, en date du 14 février 2014, les administrateurs ont donné leur agrément pour la cession de 10 actions détenues par le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge au profit de la commune de St-Hilaire-la-Croix. Le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge a, par délibération en date du 24 avril 2014, décidé de céder 10 actions de la SEMERAP au profit de la commune au prix de 31 € chacune soit un total de 310,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et donne son accord pour l'acquisition de 10 actions de la SEMERAP détenues par le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge au prix de 31,00 € chacune

soit pour un total de 310,00 € et autorise le

Maire à signer la convention et tous documents afférents à cette acquisition d'actions.

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose :

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Il donne connaissance au conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil:

De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier c'est-à-dire 314 habitants;

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 27,28% applicable à la formule de calcul issu du décret précité;

D'arrêter le montant de la redevance à 195,00€ pour 2014 (état des sommes dues joint).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

CONSEIL MUNICIPAL du 07 novembre 2014

Evaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs: Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels selon le décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

Le Maire expose:

En vertu des articles L.4121-1 et R4121-1 du code du travail, l'employeur a l'obligation de rédiger un « document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ». Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques. L'évaluation a priori des risques constitue un des principaux leviers de progrès de la démarche de prévention des risques professionnels au sein de la Fonction Publique Territoriale. Elle constitue un moyen essentiel de préserver la santé et la sécurité des travailleurs, sous la forme d'un diagnostic en amont - systématique et exhaustif - des facteurs de risques auxquels ils peuvent être exposés.

Dans cette perspective, en reposant sur une approche globale et pluridisciplinaire (c'est-à-dire à la fois technique, médicale et organisationnelle) la démarche d'évaluation doit permettre de comprendre et de traiter l'ensemble des risques professionnels. Introduite pour la première fois en droit français du travail, en 1991, l'évaluation des risques connaît une nouvelle avancée, avec la parution du décret du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ainsi, les acteurs de la prévention disposent désormais d'une base tangible pour la définition de stratégies d'action dans chaque collectivité.

L'obligation de transcrire dans un document les résultats de l'évaluation des risques n'est pas qu'une obligation matérielle. Elle représente la première étape de la démarche générale de prévention qui incombe à l'employeur. Mais cette formalisation doit aussi contribuer au dialogue social au sein de l'entreprise, sur l'évaluation elle-même, et au-delà sur la conception et la réalisation des mesures de prévention qui devront, en tant que de besoin, faire suite à l'évaluation des risques.

Il donne lecture du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Il fait remarquer aux membres présents qu'un assistant de prévention doit évaluer les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs, c'est-à-dire, étudier leur environnement au travail, vérifier les conditions de sécurité, tout ce qui pourrait nuire à leur santé physique ou morale, mais en aucun cas il ne doit faire des observations sur leur état de santé. Le certificat d'aptitude du médecin du travail est le seul document qui fait foi en ce domaine. Ainsi les conclusions du paragraphe « Risque routier – conduite d'engins » dépasse les attributions d'un assistant de prévention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Approbation du devis N°141006 de l'entreprise R. PAPON

Le Maire expose:

Afin de solder l'opération d'aménagement de l'ancienne école de Valmort, il convient de procéder à l'aménagement des abords. Il propose de retenir le devis n°141006 de l'entreprise Régis Papon pour un montant de 3 870,90€ HT dont il détaille le contenu. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis n°141006 en date du 17 octobre 2014

pour un montant de 3•870,90€ HT.

Mutualisation du service «Gestion des payes et des carrières» avec la communauté de communes des Côtes de Combrailles

Annule et remplace la délibération n°27062014-03 du 27 juin 2014

Le Maire expose:

La gestion des payes et des carrières du personnel communal se complexifie et fait appel à une expertise de plus en plus grande. Dans le même temps, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles dispose d'un service «gestion des payes et des carrières» performant, et se propose d'assurer ledit service pour le compte des communes membres, par le biais d'une mutualisation des services, afin d'alléger la charge du travail du personnel administratif communal tout en contribuant à améliorer le service.

Le Maire propose que soient mutualisés les services «gestion des payes et des carrières» de la Commune de Saint-Hilaire-la-Croix et de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles. Ce service serait assuré par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, après la signature d'une convention. Selon les termes de l'article L5211-4-4 du CGCT «une convention doit fixer les modalités de fonctionnement entre les deux collectivités et notamment les conditions de remboursement des frais selon le décret n°2011-515 du 10 mai 2011». Les missions dévolues au service fonctionnel commun « moyens humains » de la communauté de communes des Côtes de Combrailles portent sur: la réalisation des payes et déclarations sociales, d'après un document préétabli en commun avec la commune de St-Hilaire-la-Croix, et fourni à échéance fixe par la commune de St-Hilaire-la-Croix au service « moyen humain » de la communauté de communes des Côtes de Combrailles; le transfert en comptabilité avec édition des bordereaux; la gestion administrative des agents (carrière, congés, maladie...); Ces prestations s'effectueront directement sur le site du bénéficiaire du service au secrétariat de la mairie de St-Hilaire-la-Croix, à défaut d'une prestation à distance; les pièces complémentaires justificatives de la paye seront fournies par la commune de St-Hilaire-la-Croix. En application du décret ci-dessus la commune de St-Hilaire-la-Croix procédera à un remboursement des frais sur l'équivalent temps pleins ETP, avec une estimation de 0,02 ETP par mois

soit 6 heures par mois.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la mutualisation des services «gestion des payes et des carrières» avec la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, approuve les termes du projet de la convention, charge le Maire de signer la convention de mutualisation avec la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et autorise le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de la présente décision.

Prise de charge des frais dans le cadre d'un déplacement d'un agent de la collectivité

Annule et remplace la délibération n°27062014-04 du 27 juin 2014

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale et pour ce faire ils peuvent être amenés à utiliser leur véhicule personnel ou les transports en commun en cas d'indisponibilité du véhicule de service de la Communauté de Communes. Par conséquent, les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,
Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007,
Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la prise en charge des frais de déplacement des agents de la collectivité en partant de la résidence administrative, précise que ces dispositions ne pourront pas faire l'objet de dérogations et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Adhésion au Pôle «Santé au travail» du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Le Maire donne lecture du courrier du centre de gestion au sujet de la tarification du Pôle Santé au travail applicable au 1er janvier 2015. Ce courrier explique l'interdépendance des missions assurées par le centre de gestion. Il est nécessaire aujourd'hui de fusionner la partie médecine et la partie prévention des risques professionnels. Cette réorganisation implique de redéfinir les modalités de financement de ce service.
Après avoir entendu la lecture de la convention d'adhésion au Pôle Santé au travail, le conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer ladite convention, accepte l'option 1 (la totalité des prestations), accepte de payer la cotisation

de 65,00€ par an et par agent à compter du 1er janvier 2015 et prévoit les crédits nécessaires au budget communal.

Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire pour la création et le recrutement des emplois non permanents.

Le Maire expose:

L'activité des services est variable en cours d'année : accroissement temporaire d'activité, besoin saisonnier. Il est souvent nécessaire d'ajuster avec beaucoup de rapidité et de réactivité les emplois afin de garantir la continuité du service public.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal délègue au Maire la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités (art 3-1 et 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) et de procéder au recrutement de ces emplois.

Versement de la Dotation d'Animation Locale Départementale (DALD) au Foyer Rural du Lac Roy

Le Maire expose:

Le Conseiller Général du Canton attribue chaque année à la Commune une dotation d'animation locale décentralisée (DALD). Il est d'usage que ladite dotation soit versée alternativement aux associations communales qui œuvrent pour l'animation. Le montant de la DALD 2014 se monte à 250,00€.

Il propose que la DALD 2014 soit versée au Foyer Rural du Lac Roy.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder le versement au Foyer Rural du Lac Roy de la DALD 2014 et charge le Maire de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Versement d'une subvention au Foyer Rural du Lac Roy pour l'organisation du spectacle de Noël

Le Foyer Rural du Lac Roy organise chaque année un spectacle à destination des enfants, présenté lors de la soirée récréative dite «l'Arbre de Noël» qui aura lieu cette année le 13 décembre 2014.

Il propose qu'une subvention communale de 250,00€ lui soit accordée à cette occasion.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder au Foyer Rural du Lac Roy ladite subvention et charge le Maire de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Attribution d'une subvention au RPI St-Pardoux - Blot-l'Église - Pouzol

Le Maire expose:

Le RPI de Saint-Pardoux - Pouzol - Blot-l'Église, dans le cadre de son projet pédagogique organise une classe de découverte à Bec-de-Jeu en Lozère avec tous les enfants de cycle 3, soit 5 élèves de la commune.

Il propose qu'une aide de 425,00€, soit 85,00€ par enfant soit accordée à ce projet. Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder au RPI de Saint-Pardoux - Pouzol - Blot-l'Église ladite subvention et charge le Maire de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Souris vertes

Le Maire expose:

L'association des Souris vertes (Association de Parents d'Elèves du RPI de Saint-Pardoux - Pouzol - Blot-l'Église) organise des manifestations sur les communes dont sont issus les enfants des écoles. A ce titre, elle sollicite la commune pour une aide au fonctionnement.

Il propose qu'une subvention de fonctionnement de 100,00€ soit allouée à l'association.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder à l'association des Souris vertes ladite subvention pour son fonctionnement 2014-2015 et charge le Maire de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Lancement de la procédure d'abandon manifeste pour la parcelle AH25

Le Maire expose :

L'article L 2243-1 du Code général des collectivités territoriales permet au Maire lorsque des immeubles ou parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement plus entretenus, d'engager à la demande du conseil municipal une procédure de déclaration d'abandon manifeste. Cette procédure de déclaration en état d'abandon ne peut être engagée qu'à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune. Le Maire, habilité par le conseil municipal constate par procès-verbal provisoire, l'abandon manifeste après qu'il a été procédé à la détermination du bien ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droit réel ou autres intéressés. Ce procès-verbal détermine la nature des

travaux indispensables pour faire cesser cet état d'abandon. Au terme de cette première procédure et si les propriétaires n'ont pas mis fin entre temps à l'abandon ou manifesté l'intention d'y mettre fin, le Maire peut constater par procès-verbal définitif l'état d'abandon. Il saisit le conseil municipal qui décide de déclarer le bien en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune dans les conditions prévues au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Sur la commune, la parcelle située dans le bourg de Saint-Hilaire-la-Croix au lieu-dit Le Champ, cadastrée AH 25 appartenant à Madame MATHE Jacqueline, Colette Fernande peut être considéré en état d'abandon manifeste. Cette parcelle, située en plein cœur de bourg, dans le périmètre de protection de l'ensemble prieural (monuments historiques), est constituée d'un immeuble sur la totalité de son emprise, soit 84 m². Ledit immeuble inoccupé depuis de nombreuses années se dégrade et n'est visiblement plus entretenu. L'état d'abandon général est très visible et a été signalé au propriétaire (courrier du 11 juillet 2014 avec RAR).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'état d'abandon de la propriété cadastrée AH 25,

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre fin à l'état d'abandon de ces biens, Entendu l'exposé de M. Lelièvre, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander au Maire d'engager la procédure de déclaration de la parcelle cadastrée AH 25 en état d'abandon manifeste (de par cette procédure, M. le Maire est habilité entre autres à dresser un procès-verbal provisoire) et d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette procédure.

Attribution d'une subvention au projet 4L TROPHY

Le Maire expose:

Le projet 4L Trophy, soutenu par l'UNICEF, a pour but de livrer des fournitures scolaires dans le sud marocain et permettre la scolarisation de 10 000 enfants. Cette année, Guillaume COLAS, résident de la commune participera à ce raid. La commune a été sollicitée par courrier afin de participer financièrement à cette opération. La participation prend la forme d'un affichage

sur la voiture.

Il propose que la commune participe à hauteur de 150,00€ .

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder ladite participation dans le cadre du 4L• Trophy• 2015 et charge le Maire de prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Abonnement à La Galipote

Le Maire expose:

Le journal «• La Galipote• » connaît actuellement des difficultés financières. Il représente une source d'information originale au niveau régional.

Il propose que la commune s'abonne pour un an (8 numéros) pour un montant de 50,00€ .

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'abonner la commune au journal «•La Galipote•» et charge le Maire de prendre toute disposition pour la mise en œuvre de la présente décision.

Bail ACMH63

Le Maire expose:

L'association AMCH utilise pour son activité une parcelle communale moyennant un loyer annuel de 75,00€ .

Il précise que l'association souhaiterait que soit étudiée l'électrification du site.

Il propose la gratuité de la mise à disposition dans l'attente des conclusions de l'étude d'électrification.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du conseil municipal, par 5 voix «•pour», 4 voix «•contre•» et 2 abstentions, décident de maintenir à 75,00€ / an le loyer demandé à l'association ACMH, demandent au Maire d'étudier l'électrification du site et chargent le Maire de prendre toute disposition pour la mise en œuvre de la présente décision.

Participation aux frais de chauffage de la société de chasse de Saint-Hilaire-la-Croix pour la saison 2013-2014

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'appeler la participation aux frais de chauffage de la salle vouûtée, concernant l'Association de Chasse de la Commune pour la saison 2013-2014 d'un montant de 300,00€ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'appeler la somme de 300,00€ pour ladite association pour la saison 2013-2014 en participation des frais de chauffage et accepte la somme de 300,00€ qui sera versée à l'article 758.

Participation aux frais de chauffage de l'association de yoga pour la saison 2013-2014

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'appeler la participation aux frais de chauffage de la salle Marcel Rougier, concernant l'association «•Cercle de Yoga des Combrailles» pour la saison 2013-2014 d'un montant de 200,00€ .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'appeler la somme de 200,00€ pour ladite association

pour la saison 2013-2014 en participation des frais de chauffage et accepte la somme de 200,00€ qui sera versée à l'article 758.

Horaires de l'éclairage public destiné à la valorisation de l'ensemble prieural

Annule et remplace la délibération n°27062014-08

Le Maire expose:

L'éclairage public destiné à la valorisation de l'ensemble prieural n'est plus assuré depuis plusieurs années (Autel sur la place, église, statue située sur l'étang du Lac Roy, l'église). Malgré les restrictions qu'impose la loi en la matière (coupure avant 1h00), il est possible de le remettre en service sur simple demande au SIEG du Puy-de-Dôme.

Il propose de remettre en service cet éclairage avec extinction à 23h00 les dimanches, lundis, mardis, mercredis, jeudis et 1h00 les vendredis et samedis en hiver comme en été.

Il soumet à l'approbation du conseil municipal la proposition précédente et lui demande l'autorisation d'y donner suite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la présente proposition et autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour la mise en œuvre de la présente décision.

Maintien de la taxe d'aménagement à 3%

Le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2011 n°20111014-03, où le conseil municipal a voté la Taxe d'Aménagement à 3%. Cette taxe doit être ré-étudiée tous les 3• ans et Monsieur le Maire propose de laisser cette taxe communale au même taux. La présente délibération est valable pour une durée de 3• ans (soit jusqu'au 31•décembre•2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la présente proposition.

CONSEIL MUNICIPAL
du 12 décembre 2014

Autorisation de paiement (25%) des investissements avant le vote du budget primitif 2015.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que: « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le Maire à mandater jusqu'à 25 % des sommes prévues en section d'investissement au budget de l'année en cours d'ici le vote du prochain budget.

Vente d'un ensemble de "cuisine d'appoint"

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'école de Valmort, un ensemble de cuisine composé d'un bloc évier + réfrigérateur + plaques chauffantes a été acquis par la commune, mais n'a pas été installé. Ce module est actuellement en vente. Le Syndicat Mixte du Parc de l'Aize, dans le cadre de l'aménagement de ses bureaux, est intéressé par l'acquisition de cet ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre l'ensemble cuisine tel que décrit ci-dessus pour un montant de 250,00€ HT.

Acquisition d'un broyeur pour l'entretien des espaces verts

Le Maire expose :

Afin d'optimiser l'entretien des espaces verts de la commune, il convient d'acquérir un

broyeur d'accotement pouvant être attelé au tracteur. Ce matériel serait acquis avec la commune de Marcillat à hauteur de 50% pour chaque commune.

Le Maire propose :

Après consultation, le matériel représentant le meilleur rapport qualité/prix est un broyeur en vente chez le concessionnaire CLAAS à Saulzet pour un montant total de 7.700,00€ HT, soit 3.350,00€ HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix « pour » et 1 abstention, approuve l'acquisition du broyeur selon les modalités présentées et charge le Maire de prendre toutes dispositions pour mettre en œuvre la présente décision.

Participation de la commune à la protection sociale des agents

Le Maire expose:

Les agents territoriaux titulaires et non titulaires de la commune ont la possibilité de souscrire une assurance sur la garantie de maintien de salaire à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

Il propose de prendre en charge une partie des frais de cotisation des agents en fonction de la catégorie de chaque agent et propose une prise en compte à partir du 1er janvier 2015 :

Détermination de la prise en charge des cotisations: Catégorie A: 60% - Catégorie B: 80% - Catégorie C: 100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modalités citées ci-dessus pour prendre en charge une partie ou la totalité des frais de cotisation des agents.

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 janvier 2015

Enrochement des abords de l'ancienne école de Valmort

Le Maire expose:

Suite à la réhabilitation de l'ancienne école de Valmort (en salle communale et logement locatif), il avait été souhaité par l'ensemble des membres du conseil municipal de poursuivre cette restructuration notamment avec les abords extérieurs de l'ensemble du bâtiment. Il détaille le devis concernant l'entreprise Régis Papon de Chaptuzat sur l'enrochement des abords extérieurs pour un montant de 2.912,20€.

Monsieur le Maire soumet le devis aux votes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce devis.

Autorisation de paiement des indemnités pour receveur du trésor public

Monsieur le Maire interpelle les membres du conseil municipal qui doivent se prononcer sur le versement ou non, de l'indemnité de conseil du trésorier de Combronde, Monsieur Gérald Gras. Cette indemnité représente un pourcentage de la totalité des dépenses de la commune et elle s'élève à 287,52€.

Monsieur Le Maire soumet aux votes le versement de cette indemnité pour l'année 2014 qui sera de nouveau revue pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « pour » et 2 abstentions approuve le versement de l'indemnité au receveur du trésor Public.

Subvention à l'association "Altérité Culturelle en Combrailles"

Monsieur Le Maire lit le courrier reçu de l'association "Altérité Culturelle en Combrailles" (domiciliée sur notre commune depuis 2014), nous sollicitant pour une subvention de 500,00€ . Cette association a créé le Festival Ernest Montpied ouvert à tous en entrée libre sur un grand nombre de lieux emblématiques des Combrailles. Cette année, le festival occupera 3 journées sur notre commune, localisées au prieuré, à la salle polyvalente ainsi qu'à la chapelle Sainte-Agathe de Valmort.

Monsieur Le Maire soumet aux votes la demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « pour » et 2 abstentions approuve le versement la subvention de 500,00€ à l'association "Altérité Culturelle en Combrailles".

Augmentation des loyers des logements gérés par L'ORPIS

Monsieur Le Maire expose: L'OPHIS, qui gère l'ensemble des logements locatifs de l'ancienne école du bourg, sollicite la commune pour connaître si nous acceptons l'augmentation des loyers applicable au 1er janvier pour l'année 2015 qui s'élève à 0,47% du loyer brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'augmentation des loyers de 0,47% applicable au 1er janvier 2015.

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2015

Arrêt du projet d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Maire rappelle que la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) répond d'une part à la volonté municipale de mieux maîtriser le

développement de la commune afin notamment d'en préserver le caractère rural et les terres agricoles et répond d'autre part à l'obligation légale d'être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale des Combrailles (SCOT).

Le 20 mai 2011 : Délibération du conseil municipal, par laquelle, à l'unanimité, il est décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune et de définir les modalités de concertation.

Cette concertation s'est effectuée en application des Articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure. La municipalité a effectivement tenu informée la population régulièrement dans le bulletin municipal et avec un document (A5 / 4 pages) dans chaque boîtes aux lettres, détaillant les objectifs et modalités techniques.

Le 19 mars 2013 : Réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au cours de laquelle furent présentées les contraintes nouvelles imposées par la loi en matière de foncier constructible.

Le 14 janvier 2014 : Présentation publique du plan de zonage provisoire. A la suite de cette réunion, il y a eu un dépôt d'une pétition qui a suscité une nouvelle réunion **le 8 février 2014** au cours de laquelle chacun a pu avoir une réponse à ses préoccupations.

Plusieurs demandes écrites des administrés sont parvenues en mairie, suite à cette première réunion publique.

L'ensemble des remarques a été étudié en conseil municipal, les demandes recevables ont été prises en compte dans une deuxième version du zonage présentée en réunion publique **le 25 novembre 2014**, en même temps que le règlement. Une mise à disposition au public du dossier sous forme d'une exposition de panneaux de présentation est restée visible jusqu'à la fin de l'année 2014 en mairie.

Les 11 décembre 2013, 29 janvier 2014, 30 septembre 2014 et le 18 novembre 2014 ont eu lieu les réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA) et qui ont participé à son élaboration. Maintenant le dossier de projet du PLU est prêt et il doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et soumis ultérieurement à enquête publique, avec un commissaire enquêteur nommé par l'Etat. Après avoir entendu l'exposé du Maire

et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de poursuivre la procédure car aucune observation n'est de nature à remettre en cause les orientations retenues et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la commune de St-Hilaire-la-Croix tel qu'il est annexé à la présente délibération, avec le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le règlement, les documents graphiques et les annexes.

Proposition de missions des vérifications techniques des équipements de la collectivité

Monsieur le Maire propose pour raison de sécurité du public ainsi que par obligation réglementaire, de réaliser une visite de vérification technique concernant l'ensemble des bâtiments communaux (installations électriques, gaz, alarme incendie...).

Monsieur le Maire reprend les points principaux des contrats proposés par les sociétés : Bureau VERITAS, DEKRA et SOCOTEC. Il en ressort que la société SOCOTEC serait le meilleur choix et son devis s'élève à 700,00€ HT soit 840,00€ TTC. Monsieur le Maire soumet au vote le devis de la société SOCOTEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix du bureau de contrôle SOCOTEC.

Devis des opérations de bornage et topographique de la future «place de chamalet»

Monsieur le Maire propose de débiter les travaux concernant la création de la «Place de Chamalet» suite à la réunion avec les différents acteurs (Mr Brunner paysagiste, les sociétés Géo-Conception et Fontaine Géomètre Expert, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles). Pour cela, une étude topographique et une opération de bornage de la parcelle ZD87 (division de la propriété) sont nécessaires afin de mener à bien les travaux.

Monsieur le Maire reprend les points principaux des devis des sociétés suivantes : Géo-Conception pour un relevé topographique dont le forfait s'élève à 480,00€.

SELARL Fontaine Géomètre Expert pour l'opération de bornage qui s'élève à 1.200,00€

Monsieur le Maire soumet au vote les devis précédemment cités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix du cabinet Géo-

Conception pour le levé topographique et du cabinet FONTAINE pour l'opération de bornage.

CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2015

Avis de la commune sur le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Maire expose :

De par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles s'est engagée dans la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat, en septembre 2011.

Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une durée de six ans soit 2015-2020, et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.

Après travail de la commission «urbanisme et développement» de la Communauté de Communes et décision du conseil communautaire, réuni le 05 mars 2015, le projet de plan d'actions du Programme Local de l'Habitat a été arrêté. Il est organisé autour de 5 orientations et 10 actions pour accompagner les ambitions du territoire, portées par la Communauté de Communes et en appui du SMADC pour certaines d'entre elles. Le programme d'actions est organisé comme suit :

Orientation 1 : Organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable.

Action 1 : Inciter la mise en œuvre d'un Plan stratégique d'intervention foncière et immobilière en lien avec l'EPF SMAF.

Repérer et identifier les gisements fonciers via une étude foncière globale

Action 2 : Adaptation des documents d'urbanisme aux préconisations du SCOT et aux objectifs en matière d'habitat.

Définir des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans les documents d'urbanisme des communes et engager une réflexion pour mettre en œuvre une démarche intercommunale (type PLUI).

Action 3 : Répondre à l'appel à projet Pays pour la mise en œuvre d'opérations d'aménagement pilotes de qualité.

Mettre en œuvre un appel à projets pour la réalisation d'opérations de qualité (étude opérationnelle pour concevoir un éco-quartier, éco-hameau... et organiser une mission d'assistance technique et de soutien aux communes).

Orientation2 : Assurer la valorisation urbaine de l'habitat, moderniser le parc de logements existant et utiliser le parc vacant pour répondre aux besoins d'habitat.

Action 4 : Renforcer le dispositif de traitement de la précarité énergétique – Cadre Habiter Mieux .

Organiser un dispositif local de repérage de remontée des dossiers Habiter Mieux et participer à la mise en œuvre d'une OPAH thématique «Pays».

Action5: Mener à bien la modernisation et l'adaptation du parc de logements sociaux . Mettre en œuvre un programme de modernisation du parc social et des logements communaux en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Action6: Inciter les communes à répondre à l'appel à projet pour la mise en œuvre d'opérations pilotes de traitement d'îlots dégradés ou de redynamisation de bourgs. (Etude opérationnelle d'urbanisme dans le cadre d'appels à projets organisés par le Pays.)

Orientation3 : Développer une offre de logements diversifiée et accessible qui réponde à la diversité des besoins.

Action9: Mieux connaître les situations à traiter et coordonner les réponses aux besoins spécifiques.

Mobiliser les acteurs sociaux pour traiter des situations complexes et créer un espace partenarial de repérage des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique.

Action10/1: Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population.

Inciter les propriétaires privés et publics à adapter le parc existant et produire des logements adaptés.

Action10/2 : Adapter les réponses aux besoins du public jeune.

Organiser un partenariat avec les partenaires comme la Mission Locale sur la problématique du logement des jeunes pour conforter les réponses aux besoins en logements formulés par les jeunes.

Action10/3: Traiter les besoins des publics en difficulté vis-à-vis du logement.

Permettre au public en situation précaire l'accès au parc locatif social et organiser localement des réponses adaptées.

Orientation5: Organiser les conditions de mise en œuvre et de suivi des actions habitat.

Comme le prévoit l'article 302-2 du Code de

la Construction et de l'habitation, les communes disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis sur le projet arrêté. A l'issue de ce délai, le conseil communautaire sera à nouveau saisi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire expose:

Suite à la réception des offres pour la mission de Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente et après analyse, il ressort que la proposition de Philippe Bogacz Architecte à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) se classe en tête.

Il soumet au vote, le choix de l'architecte Philippe Bogacz pour un montant de 38•638,32•€ HT soit 46•365,98 € TTC (TVA 20%: 7•727,66•€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 voix «• pour •» et 5 abstentions, approuve le choix de l'architecte Philippe•Bogacz pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la mise aux normes de la salle polyvalente.

Participation financière pour «L'association Jean-Sébastien Bach en Combrailles»

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de «•L'association Jean-Sébastien Bach en Combrailles•» à Pontaurum (Puy-de-Dôme) en date du 27 mars 2015, sollicitant la commune pour une aide financière à hauteur de 400,00•€ .

Suite aux baisses significatives des aides publiques auprès des associations, à l'implication de la commune en partenariat avec «•Les Amis du Prieuré•» à ce type de manifestations qui participent au rayonnement culturel de notre commune, Monsieur Le Maire soumet un avis favorable pour une aide financière à cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 400,00•€ à l'association Bach en Combrailles.

Optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de l'étude fiscale (partie diagnostic) réalisée par le cabinet EcoFinance Fiscalité, présentée au bureau communautaire du 21•janvier 2014. La mission confiée à ce cabinet consiste à optimiser les bases fiscales sur «•les locaux économiques et les

locaux d'habitation•». La Communauté de Communes est compétente concernant la valeur locative des locaux professionnels (décisions du 29 janvier 2015). Il appartient aux communes de se prononcer sur l'intérêt de poursuivre la mission de mise en œuvre des recommandations sur les locaux d'habitation, sachant que ce travail doit se faire en collaboration avec la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la poursuite de la mission selon les modalités présentées.

CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2015

Mise à disposition de la place de Chamalet à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

Dans le cadre de l'exercice de la compétence «•voirie•» par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles en lieu et place des communes, il convient de mettre à disposition de ladite communauté de communes la place de Chamalet, d'une superficie de 698•m2 pris sur la partie ouest de la parcelle cadastrée ZD87 d'une superficie totale de 1•700•m2.

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de bourg au village du lieu-dit Chamalet, un plan de bornage a été établi par le cabinet de géomètre expert FONTAINE à Gannat (Allier).

La division cadastrale de la ZD 87 a donné deux parcelles: les parcelles ZD 274 et ZD 275.

La parcelle ZD 275 est destinée à être aménagée en place publique, dans le cadre du projet d'aménagement de bourg cité précédemment.

Il convient ensuite d'intégrer cette parcelle dans le domaine public de la commune en tant que voie communale à caractère de place publique, et de mettre à jour le tableau de classement de la voirie.

Puis dans un second temps, compte tenu du transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, le Maire poursuit en précisant qu'en application des articles L.5211-5 III, L.5211-17 et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence, il convient de mettre à disposition de la communauté

de communes, la voie communale à caractère public ZD 275 par avenant au procès verbal de mise à disposition de la voirie et des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le classement de la parcelle ZD 275 en voie communale à caractère de place publique, approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale de Saint Hilaire la Croix et autorise le Maire à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des voies en application des articles L.5211-5 III, L.5211-17 et L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Recensement de la population 2016

Le Maire annonce le recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016. Il est nécessaire de préciser dès maintenant qui sera le coordinateur communal et qui sera l'agent recenseur.

NB : le coordinateur est responsable de l'agent, fait le lien agent-INSEE et il lui incombe de rentrer toutes les données rassemblées par l'agent. L'agent recenseur doit distribuer et récupérer les imprimés de l'INSEE. Il convient également de statuer sur la répartition de la dotation forfaitaire de recensement 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de nommer Laure Cousseiroux comme coordinatrice communale (qui doit maîtriser les outils informatiques simples), de nommer Michelle Peyronnet comme agent recenseur (qui a l'habitude de recenser et qui connaît bien la commune), de répartir la dotation forfaitaire de recensement 2016 comme suit : 1/2 de la somme de la dotation à Laure Cousseiroux et 1/2 de la somme à Michelle Peyronnet.

Souscription du prêt "Préfinancement du FCTVA"

Monsieur le Maire expose :

La caisse des dépôts et consignations propose actuellement un dispositif de préfinancement du FCTVA (Fond de compensation de la TVA) à taux zéro. Il propose la souscription aux conditions suivantes : Dépenses éligibles : dépenses réelles inscrites aux comptes 21, 231, 1675 et votées dans le budget primitif 2015.

Montant maximal du prêt : 8,037% des dépenses inscrites sur ces comptes, montant arrondi à l'euro inférieur.

Taux du prêt : 0% et zéro commission (TEG=0%). Durée du prêt pour le régime FCTVA N+2 : 29 mois soit un remboursement de 50% en décembre 2017 et 50% en avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte.

Subvention à l'association "Les Amis du Prieuré"

Le Maire expose:

Dans le cadre de l'exposition estivale 2015 de l'association Les Amis du Prieuré, consacrée cette année à la faune de notre région, l'association souhaite que la cour du prieuré soit classée «•refuge LPO•». Ce classement nécessite l'adhésion de l'association à la LPO pour un montant de 75,00€ (tous les 3 ans).

Le Maire propose que le montant de l'adhésion triennale soit couvert par une subvention de la commune d'un montant équivalent, soit 75,00€ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder cette subvention à l'association pour les années 2015, 2016 et 2017 et donne au Maire tout pouvoir pour la mise en œuvre de la présente décision.

Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : répartition du prélèvement

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué la création du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il s'agit d'un mécanisme de péréquation entre les intercommunalités et communes. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

En 2012 les ressources de fonds national de péréquation étaient de 150 millions d'euros. En 2015 les ressources du FPIC ont été fixées à 780 millions d'euros.

En l'absence de délibération sur un régime dérogatoire, la loi prévoit que ce prélèvement sera désormais réparti entre l'intercommunalité et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le prélèvement restant sera réparti entre les communes en fonction de leur potentiel financier et de la population. Conformément au débat d'orientation budgétaire 2015 et au vote du budget 2015, il est proposé que la communauté de communes prenne en charge le montant du prélèvement supplémentaire par rapport à 2014. Le prélèvement des communes est «•gelé•» aux montants prélevés en 2014. Il en découle une participation pour la commune de Saint-Hilaire-la-Croix gelée à 484,00€ . Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les modalités de

répartition selon la répartition dérogatoire dite «•libre•» concernant le prélèvement entre l'EPCI et les communes membres et entre les communes membres et la répartition du prélèvement telle que proposée ci-dessus.

Proposition de motion: soutien à l'action de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour la sauvegarde des libertés locales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Motion adoptée à l'issue de l'Assemblée générale des Maires ruraux de France, le dimanche 19 avril 2015 à Paris:

Motion pour la sauvegarde des libertés locales.

«•La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire. Dans un lien fort entre les élus municipaux et les Français, ensemble ils font évoluer le monde rural pour lui donner un rôle croissant dans le développement de notre pays. Réunis à Paris, les Maires ruraux de France, après avoir exprimé leur attachement indéfectible aux libertés communales et en se rassemblant devant le Conseil Constitutionnel samedi 18 avril 2015 aux côtés de citoyens, dénoncent avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille, par le législateur. C'est le cas depuis plusieurs années et encore aujourd'hui avec le projet de loi NOTRe qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux, notamment en • : réduisant à progressivement néant la clause générale de compétences des communes ; augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ; organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité• ; donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée• ; proposant la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale• ; révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes• ; fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à • 20•000

habitants, supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR; réduisant le champ d'application de «l'intérêt communautaire»; supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion; relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes; étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, ce texte bouleverse gravement et inutilement notre fonctionnement démocratique sans aucune concertation à la hauteur de l'enjeu. Ce texte crée une double légitimité entre niveau communal et intercommunal. C'est une rupture avec un modèle historique de notre démocratie, sans pour autant en améliorer le fonctionnement. C'est inacceptable!

Les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires. On peut également craindre que ce sera source de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité.

Ce texte est imposé avec brutalité. Il amplifie une dérive législative continue où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas et la répartition des compétences.

Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et leurs outils de coopération.

Voilà pourquoi les maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUI. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales. Lucides sur les risques encourus, ils appellent l'ensemble des élus ruraux de France à se mobiliser.

L'AMRF organisera dans les prochaines semaines, avant le vote en seconde lecture au Parlement, une série d'actions d'information auprès de la population, des médias, des autres élus ruraux et des parlementaires. Elle fera des propositions

concrètes.

L'AMRF, constatant la très large convergence des positions de la majorité des associations représentatives d'élus sur ces questions, appelle les associations d'élus solennellement à une action commune pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent «efficacité et proximité.»

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à 8 voix «Pour» et 2 abstentions, approuve la présente motion pour la sauvegarde des libertés locales, réaffirme son attachement aux libertés communales, s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France.

Arbres de naissances

Monsieur le Maire rappelle les débats de l'année dernière sur l'idée d'offrir un arbre à chaque naissance où tout le monde avait adhéré à cette idée.

Monsieur le Maire propose que la municipalité offre un arbre fruitier à chaque nouvelle naissance sur la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Déclaration d'abandon manifeste maison du bourg AH25 lieu-dit Le Champs

Le Maire expose:

Par délibération du 7 novembre 2014, le conseil municipal a autorisé le Maire à engager une procédure d'abandon manifeste à l'encontre de l'immeuble cadastré AH25 situé au lieu-dit «Le Champs» dans le bourg de Saint-Hilaire-la-Croix. Il précise qu'un procès-verbal provisoire a été dressé par lui en date du 12 décembre 2014, que ce procès-verbal, ainsi qu'une mise en demeure de mettre fin à l'état d'abandon manifeste ont été notifiés au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 janvier 2015 et affichés sur place en date du 9 janvier 2015. Cette notification n'a, à ce jour, pas été suivie d'effet.

Il propose que le bien soit déclaré en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme, en vue d'une opération d'aménagement de l'entrée du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déclarer le bien cadastré AH25 en état d'abandon manifeste et charge le Maire de poursuivre la procédure en engageant notamment la phase d'expropriation au profit

de la commune.

Partenariat de la commune avec «Les Rochers de Rufino» et «Concordia» pour un projet de service civique

Le Maire expose:

Le 5 mai dernier, une entrevue a eu lieu en mairie, en présence de représentants de l'association «Les Rochers de Rufino», de l'association «Concordia» et de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles. A cette occasion, a été évoquée la possibilité d'offrir à un jeune de la commune ou des communes environnantes la possibilité d'entreprendre un service civique sur le site pour une durée de 6 ou 9 mois. La participation de la commune de Saint-Hilaire-la-Croix a été sollicitée. Il précise: Pour 6 mois, le montant total de l'opération est de 7•059,00•€ avec

une participation territoriale de 1•857,00•€; Pour 9 mois, le montant total de l'opération est de 10•513,00•€ avec une participation territoriale de 2•759,00•€.

La participation territoriale s'entendant: collectivités locales, associations, entreprises. Il propose que la commune participe à concurrence de 500,00•€ au profit de l'association «Les Rochers de Rufino». Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer à l'opération citée à concurrence de 500,00•€ au profit de l'association, si le projet aboutit et charge le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

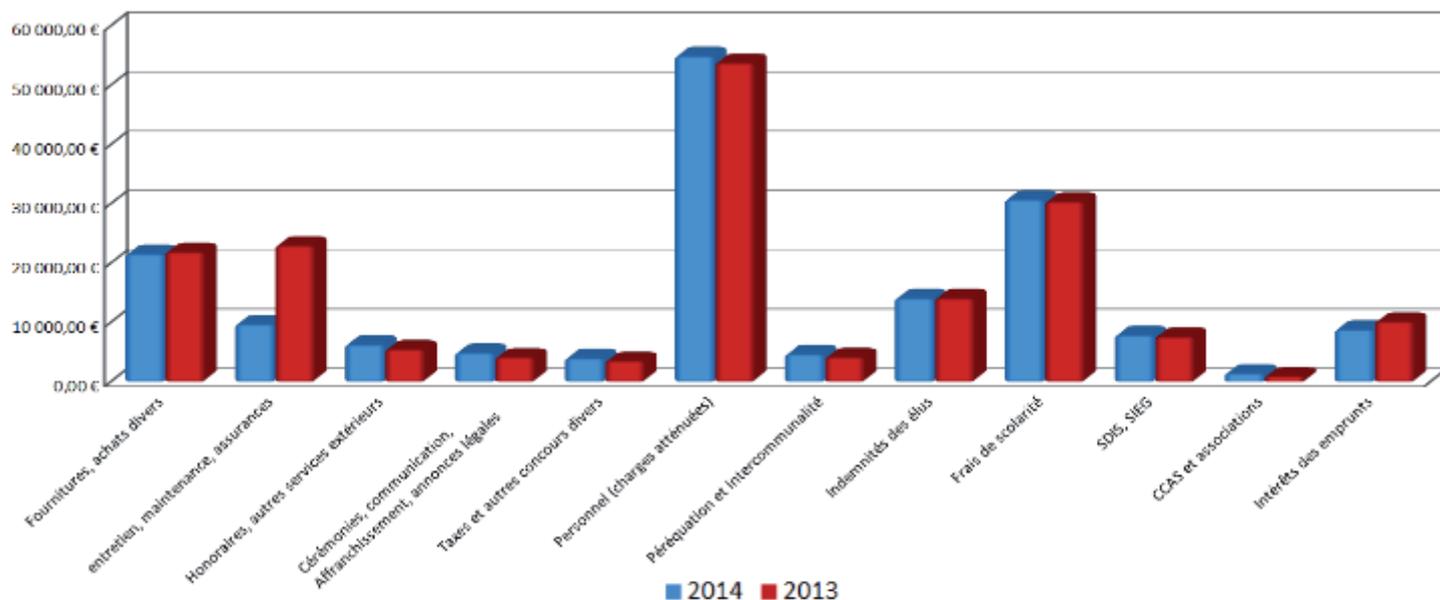
SAINT-HILAIRE-LA-CROIX Puy-de-Dôme



La Croix de Jacques
1573

BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement



Moins de dépenses en 2014...

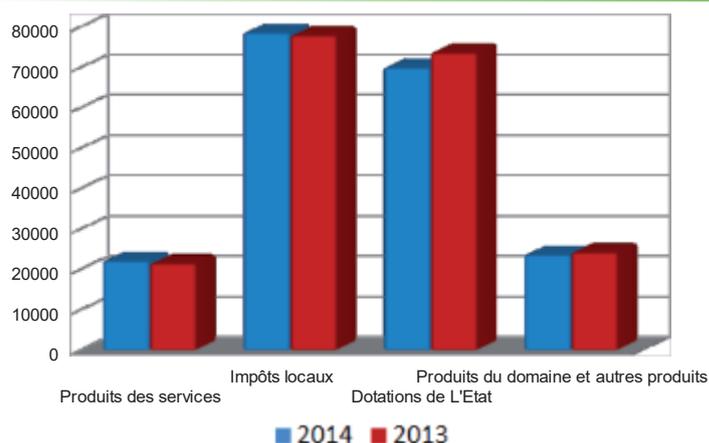
2013 avait été marquée par quelques interventions d'urgence sur les bâtiments et espaces publics communaux (toiture du clocher, travaux d'abattage, réfection du gazon devant l'église, etc). Ceci explique la différence entre les dépenses d'entretien 2014 et 2013 (-57%). Parmi les autres postes à la baisse: les dépenses de fournitures (-2%) et les charges financières (-13%). Les autres lignes de dépenses sont toutes à la hausse, notamment l'aide aux associations (+45%) conformément à nos engagements. Toutefois, les dépenses de fonctionnement ont globalement baissé de 6%.

... mais aussi moins de recettes.

Malgré une hausse des produits des services facturés aux autres collectivités (+3%)* et une hausse des produits de la fiscalité locale (+1%), le montant des recettes diminue globalement de 2%, en raison notamment de la baisse des dotations de l'État (-5%). Cette baisse est d'ores et déjà annoncée dans des proportions au moins égales jusqu'en 2017, laissant présager un avenir compliqué en terme d'équilibre des finances communales.

* Il s'agit principalement des interventions sur la voirie assurées par notre employé communal pour le compte de la Communauté de Communes qui en a la compétence.

Recettes de fonctionnement



Budget 2015: faire mieux avec moins!

Pour l'exercice 2015, nous prévoyons de poursuivre nos efforts en terme de maîtrise des dépenses tout en renforçant notre équipe technique et en poursuivant nos efforts en direction des associations communales. Le Budget Primitif (BP) 2015 présente ainsi une baisse prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 6% par rapport au Budget Primitif 2014.

Quant aux recettes, elles devraient poursuivre leur décroissance dans des proportions similaires aux précédentes.

En matière d'investissements, 2014 a surtout été marquée par le solde de l'opération de réhabilitation de l'ancienne école de Valmort et sa transformation en logement locatif (à l'étage) et salle associative (dans l'ancienne salle de classe). Les dépenses d'investissement inscrites pour l'exercice 2015 sont quant à elles liées aux travaux de restauration de la salle polyvalente (phase d'étude en cours et travaux prévus sur 2016/2017), l'aménagement d'une placette à Chamalet (phase d'étude en cours et travaux prévus fin 2015/début 2016), le solde de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont l'enquête publique devrait se tenir avant fin 2015. L'ensemble de ces opérations sont cofinancées par nos partenaires habituels: État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et Conseil Départemental (Fonds d'Intervention Communal).

VALMORT

Ecole de Valmort, un projet qui s'achève...

Les travaux de rénovation de l'école se sont terminés au printemps 2014. Pour mémoire, sa réhabilitation a permis d'offrir à l'étage un appartement lumineux et chaleureux et au rez-de-chaussée une salle communale agréable respectant la mémoire de la «•classe du village».

Cette année, le projet s'est poursuivi par le réaménagement des abords.



- Côté route, le mur de clôture très dégradé et devenu dangereux, et qui, sur l'avis des spécialistes, était irréparable a été démoli. Il a été remplacé par un enrochement de soutènement (pierres choisies dans le respect des matériaux locaux) et une clôture grillagée dégageant la vue sur le superbe paysage côté vallée de la Morge.

- Le communal voisin, partiellement détérioré lors des travaux, a également été mis en valeur (ramassage des pierres et gravats, aplanissement et engazonnement du sol, réfection du sentier piétonnier) offrant ainsi un paysage champêtre.

- A l'arrière du bâtiment, côté porte d'entrée PMR de la salle communale, une allée rejoignant le petit terrain de boules a été créée facilitant l'accès à cet espace public convivial.

Ces travaux finalisent ce chantier débuté en 2013, pour un patrimoine sauvegardé.

L'ancienne école de Valmort rénovée a déjà accueilli des événements publics, privés ou familiaux pour le plaisir des habitants du village et de la commune : entre autres apéritif découverte du chantier de rénovation en mars 2014, repas de village, événement culturel du festival Ernest Monpied, anniversaire de la doyenne du village... et vous attend pour d'autres événements privés ou publics.

Christine Roche

SALLE POLYVALENTE

Après un petit retard au démarrage, l'opération d'extension et mise aux normes de la salle polyvalente est enfin engagée.

C'est le cabinet Philippe Bogacz Architecte de Clermont-Ferrand qui en a obtenu la mission de maîtrise d'œuvre. La phase de projet s'étalera sur toute l'année 2015. Elle permettra de définir précisément le programme des travaux et des équipements et d'en affiner le coût.

Dans les grandes lignes, il s'agira d'améliorer l'accessibilité globale, les caractéristiques thermiques, l'acoustique, le confort d'usage (notamment de l'office et de l'espace scénique)... et plus largement de donner un coup de jeune à cet équipement de presque 35 ans qui nous a rendu et

continue de nous rendre bien des services.

L'ensemble des associations communales, principales utilisatrices, sont associées à cette première phase.

Début 2016, nous devrions être en mesure de consulter les entreprises pour un commencement des travaux vers mars/avril 2016 pour une durée estimée à un an environ.

Cette opération dont le coût est estimé à environ 375•000,00•€ (y compris équipement et maîtrise d'œuvre), a d'ores et déjà reçu le financement de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30% et nous solliciterons dès le début de l'année 2016 l'aide départementale (à hauteur de 35%).

Sylvain Lelièvre

PLACETTE DE CHAMALET



l'organisation de plusieurs niveaux.

Le principe retenu est celui d'une place ceinte de gradins en pierre et/ou herbe... sorte de petit théâtre de plein air.

En plus d'être un lieu de convivialité à l'usage des habitants, la future placette de Chamalet viendra donc s'ajouter aux lieux culturels de la commune.

Le projet est encore en phase d'étude (Géo-Conception et Brunner-Paysage). Chaque phase est (et sera) présentée et discutée avec les habitants avant validation.

L'aménagement des places publiques étant de compétence communautaire, cette opération n'impactera le budget communal qu'à hauteur du coût du foncier.

Des aides ont été sollicitées par la Communauté de Communes auprès de l'État (DETR) à hauteur de 30% et du Conseil Départemental (FIC) à hauteur de 35%.

Sylvain Lelièvre

Chamalet aura prochainement sa placette : située au carrefour de la croix, elle reliera le vieux village à l'extension sud, plus récente. Compte-tenu de la topographie du site, la réflexion s'est principalement portée sur

MATÉRIEL COMMUNAL

Depuis notre début de mandat, nous avons placé dans nos priorités l'achat de matériel divers dont le but est de rendre plus efficace et plus agréable le travail d'Armand notre agent technique municipal.

Nous avons fait l'acquisition du matériel suivant auprès d'entreprises locales :

- une voiture Kangoo et remorque pour la tondeuse
- un broyeur d'accotement et un souffleur pour les feuilles achetés en commun avec la commune de Marcillat
- une tronçonneuse d'abattage
- et divers équipements de protection individuelle répondant aux normes du travail (pantalon anti-coupure, casque, etc).

Cette année nous devons, suite au passage de l'agent chargé de la sécurité au travail au sein de la Communauté de Commune (ACMO), créer un local pour notre agent technique municipal comprenant douche, toilettes ainsi qu'un coin « cuisine ».

Celui-ci devrait vraisemblablement occuper une partie de l'ancien local pompier.

Loïc Boulais

VOIRIE



Travaux réalisés en 2014 :

- aménagement de la route du cimetière
- le chemin menant aux Boules a été refait, sans grand succès (matériaux et conditions climatiques défavorables).

Projets :

- réfection du chemin de l'école et pose de l'assainissement collectif à l'étude
- placette de Chamalet
- élagage à la scie de certains chemins.

Mathieu Favodon

LE PRIEURÉ LABELLISÉ LPO !

Cette année, en lien avec le thème de l'exposition organisée par l'association Les Amis du Prieuré, la municipalité, sur proposition du maire, a décidé de labelliser le Prieuré et ses abords "Refuge pour la protection des oiseaux" (LPO).

Cette démarche n'est pas uniquement symbolique puisqu'elle se poursuivra au cours des prochaines années par des journées de découverte de la faune de nos régions organisées par la Ligue de Protection des Oiseaux.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE



Dans le cadre d'un projet de restauration des vitraux de l'église de St-Hilaire-la-Croix, porté en son temps par Jean-Claude Habrial lors de sa présidence, l'association « Les Amis du Prieuré » s'est vu remettre un chèque de 3 000,00€ par le Club Historique de Mozac.

Fin février, Mr Estienne Antoine, président du Club, a remis à Josette Simonet, présidente de l'association, ce chèque lors d'une cérémonie au sein de notre Prieuré.

Cette somme s'ajoute au soutien financier du Crédit Agricole Centre France, de l'association elle-même ainsi que de donateurs particuliers par le biais d'une souscription.

INFORMATIONS COMMUNALES

Recensement Militaire

Ceux qui sont nés (filles et garçons) en 1999 doivent venir s'inscrire à la mairie pour le recensement militaire le mois de leur anniversaire.

Liste Electorale

Les personnes qui auront 18 ans avant le 28 février 2016 doivent venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2015.

Il en est de même pour les nouveaux habitants résidant sur la commune depuis au moins 3 mois.

Info Elections

Les prochaines élections régionales auront lieu les 06 et 13 décembre 2015.

Concessions du cimetière

Les concessions sont réservées aux habitants de la commune.

Tarif concessions au cimetière (3,00 m²) : 45,00€ le m².

Tarif concessions au colombarium : 450,00€ la case.

Secrétariat de Mairie

Françoise et Laure vous accueillent aux horaires d'ouverture au public :

les mardis de 15h00 à 18h00,
les vendredis de ... 16h00 à 19h00.

Tél./Fax : 04.73.97.43.86

Tél. : 09.75.90.83.12

E-mail : saint-hilaire-la-croix-63@wanadoo.fr

Site internet : www.ville-sthilaire-la-croix.com

Le maire Sylvain Lelièvre,
vous accueille sur rendez-vous au :
Tél. : 06.75.70.72.95
E-mail : sylvainlelievre@orange.fr

Equipe municipale

Au 1er juillet, l'équipe municipale a été renforcée par l'arrivée de Stéphane Cretin en CAE (Contrat d'Accompagnement par l'Emploi). Sa présence permettra de seconder Armand, employé municipal, dans les travaux nécessitant impérativement deux personnes et de procéder à divers petits aménagements et rénovations.

ÉTAT CIVIL

Naissances:

Laura Lebert : 18 mars 2014 à Clermont-Ferrand (Moulin Josse)

Maxence Rembert : 10 avril 2014 à Beaumont (Chamalet)

Mathys Georges Buffon : 29 mai 2014 à Clermont-Ferrand (Route des Bajaris)

Gabriel Chollet : adoption au Bénin (La Gravière)

Barnabé Viguié : 6 janvier 2015 à Beaumont (Le Bourg)

Mathéo Desnier Julhiard : 31 janvier 2015 à Clermont-Ferrand (L'Arbre de la Ronce)

Lucas Magaud : 22 avril 2015 à Clermont-Ferrand (L'Arbre de la Ronce)

Mariages:

Clément Chaput et Emilie Aujardias : le 2 août 2014

Grégory Pagès et Nadia Debly : le 23 août 2014

Olivier Chapuzet et Jocelyne Innait : le 6 septembre 2014

Décès:

Antoine Papereux : le 11 février 2014 à Riom ; né à St-Hilaire-La-Croix en 1914

Henri Espagnol : le 25 avril 2014 à St-Hilaire-La-Croix ; né à Charbonnières les Vieilles en 1933

Jean Bourgougnon : le 8 mai 2014 à Chaumousey ; né à St-Hilaire-La-Croix en 1938

Lydie Georges épouse Cluzel : le 29 juin 2014 à Billom ; née à St-Hilaire-La-Croix en 1931

Marie Hluskova épouse Ombret : le 9 août 2014 à St-Hilaire-La-Croix ; née à Selce (Slovaquie) en 1919

Daniel Jérémie : le 22 août 2014 à Ceyrat ; né à Clermont-Ferrand en 1948

Josiane Teysot : le 12 septembre 2014 à Riom ; née à Gannat (03) en 1952

Jeanne Chadeyron épouse Dorociak : le 3 novembre 2014 à St-Hilaire-La-Croix ; née à Messeix en 1929

Albert Gras : le 2 janvier 2015 à Riom ; né à St-Hilaire-La-Croix en 1923

Antoine Malcourant : le 14 janvier 2015 à Riom ; né à St-Hilaire-La-Croix en 1925

Yvonne Girard épouse Thore : le 24 février 2015 à Combronde ; née à St-Hilaire-La-Croix en 1924

Roger Blot : le 16 avril 2015 à Aigueperse ; né à St-Hilaire-La-Croix en 1934

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Le PLU a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 20 février 2015.

Cela signifie que le conseil municipal a décidé de soumettre le projet en l'état au Préfet et à ses services pour avis.

Lesdits services ont 3 mois pour émettre un avis, suite à quoi, le projet de PLU sera mis à l'enquête publique du 02 novembre au 02 décembre 2015.

Chacun aura alors la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur, M. Claude Dubernard, ou de lui transmettre ses remarques écrites par courrier ou par

inscription au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur produira un rapport sur la base duquel le PLU sera approuvé par le conseil municipal.

Dans un délai de deux mois suivant l'approbation, chacun aura encore la possibilité de contester le PLU en déposant une requête auprès du Tribunal Administratif.

Les informations seront diffusées dès que possible par voie d'affichage en mairie, de presse, mais aussi par une distribution dans vos boîtes aux lettres.

Sylvain Lelièvre

DÉCHÈTERIES DU SBA ET COLLECTES

Les jours de collecte sur la commune sont :

Collecte du bac VERT : le MARDI

Collecte du bac JAUNE : tous les quinze jours le VENDREDI en semaine PAIRE

Toutes les collectes ont lieu entre 4h30 et 22h15

Collecte du verre : Trois points d'apport volontaire situés : l'un à côté des ateliers communaux, l'autre à proximité de la salle polyvalente et le troisième à l'Arbre de Ronce sur le parking de La Roué.

SITES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES ÉTÉ lors du changement d'heure	HORAIRES HIVER lors du changement d'heure
AIGUEPERSE RN9 lieu-dit Les Granges	Du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	8h30-12h30 / 13h30-17h
CHATEL-GUYON Ch. de la Croix des Roberts	Du mardi au samedi inclus	8h30-12h30 / 13h30-18h30	8h30-12h30 / 13h30-17h
RIOM Avenue Hector Berlioz - D211 - Chemin de Maupertuis - Lieu-dit le Polbiat	Du lundi au vendredi inclus Le Samedi	8h00-12h30 / 13h30-19h 8h00-19h00	8h00-12h30 / 13h30-18h 8h00-18h00
SAINT ANGEL Route de la Vareille	Mardi - Samedi Vendredi (uniquement l'été)	8h30-12h30 / 13h30-18h30 8h30-12h30 / 13h30-18h30	8h30-12h30 / 13h30-17h

Attention ! Nous vous rappelons que les déchèteries du SBA sont fermées les jours fériés.

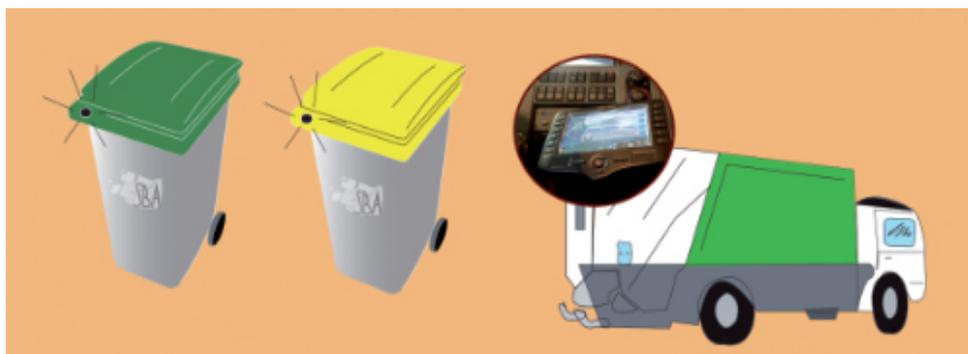
Plus d'informations sur www.sba63.fr

LA REDEVANCE INCITATIVE

La taxe d'enlèvement des ordures (TEOM), prélevée en même temps et sur les mêmes bases que la taxe foncière sur les propriétés bâties, va laisser place à la redevance incitative à compter du 01 janvier 2017 soit une année de décalage par rapport à la date initialement prévue.

Cette redevance à première vue plus juste et incitative au tri va entraîner d'importantes augmentations pour une majorité des contribuables de Saint-Hilaire-la-Croix, commune où les bases de taxe foncière sont relativement faibles en ce qui concerne les logements anciens.

Jean-Claude Peyronny, délégué de St Hilaire la Croix au SBA (Syndicat Mixte du Bois de l'Aumône), est intervenu auprès du président du SBA afin de l'informer de cette situation. De nombreuses réactions et pétitions ont amené le président M. Molinier à proposer la prorogation d'une année de la mise en place de cette redevance et ce afin de peaufiner celle-ci et apporter les informations indispensables.



LE RELAIS

Conteneur pour collecte de vêtements

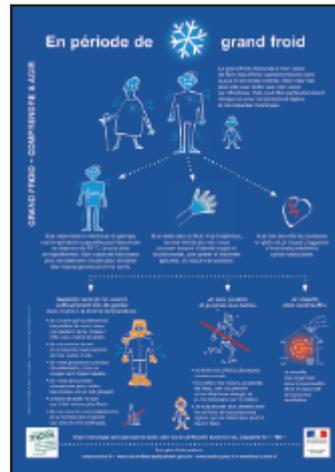
Depuis 2014, sur la commune, à côté des ateliers communaux, vous avez la possibilité de déposer dans le conteneur "Le Relais", vêtements même usagés (mais propres et secs), linge de maison, chaussures (utilisables, attachées par paire). Utiliser des sacs de 50 Litres maximum toujours bien fermés...



PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les conséquences sanitaires d'une canicule, de grand froid, de pandémie, ... les personnes fragiles (âgées, handicapées isolées à domicile, avec jeunes enfants, ...) sont invitées si elles le souhaitent à se faire connaître en Mairie pour inscription au "registre nominatif de personnes âgées et isolées".

Ce registre a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces publics en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

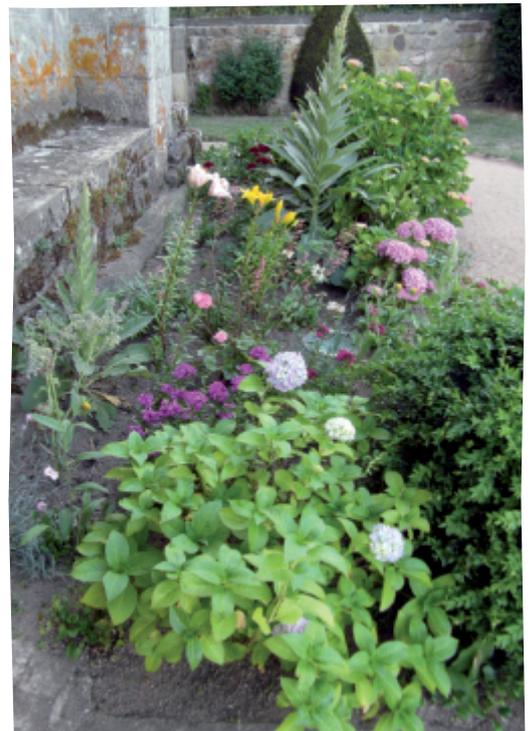
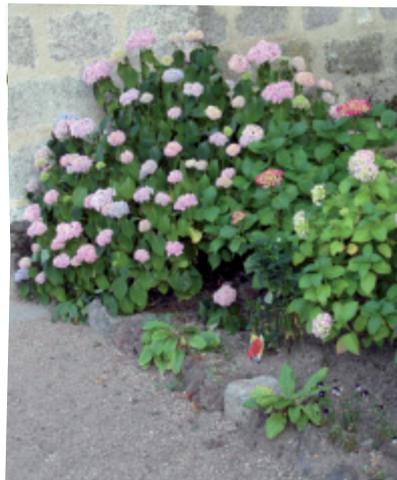


RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le recensement de la population de Saint-Hilaire-la-Croix aura lieu **du 21 janvier 2016 au 20 février 2016** avec cette année une nouveauté : **le recensement peut se faire en ligne** suite au passage de l'agent recenseur (Michelle Peyronnet) délivrant la notice avec code accès et mot de passe, sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. Ce site fournit également toutes informations utiles sur le recensement de la population.

FLEURISSEMENT



Un grand merci à Thierry Roche et Elisabeth Castelli, qui entretiennent bénévolement, avec beaucoup de cœur et des mains expertes les abords et la cour du Prieuré !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes des Côtes de Combrailles (CCCC)

2 rue de la poste
63460 COMBRONDE
Tél. : 04 73 97 19 30
Fax : 04 73 97 38 73

Email : administration@cotesdecombrailles.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

La Communauté de Communes recrute...

Service d'Aide à domicile : devenir aide à domicile ou auxiliaire de vie sociale de la CCCC

Service Jeunesse : devenir animateur dans les accueils de loisirs de la CCCC

Les services de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

ENFANCE ET JEUNESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : ces structures accueillent vos enfants de 3 à 15 ans et sont réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

Relais Assistants Maternels (RAM) : le RAM est un lieu d'information, d'écoute, de rencontre et d'échange. Il vise à valoriser l'accueil à domicile du jeune enfant.

Microcrèche : "Le jardin des coccinelles" a ouvert ses portes en septembre 2014 et accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans.

MAINTIEN A DOMICILE

Le service de maintien à domicile gère l'aide à domicile, le portage de repas et la télé-assistance.

Tél. : 04 73 97 19 67

E-mail : social@cotesdecombrailles.fr

MÉDIATHÈQUE

Place Maréchal Fayolle

63460 Combronde

Tél. : 04 73 33 35 76

Nouveaux horaires, informations complémentaires et consultation du catalogue de la Médiathèque

Intercommunale sur

<http://cccotesdecombrailles.c3rb.org>

LE PARC DE L'AIZE

En 2016, les travaux d'extension du Parc de l'Aize débuteront.

Les deux premières tranches couvrent une trentaine d'hectares supplémentaires de part et d'autre du parc existant, côté ouest (en direction de la route de Montcel) et côté est (à l'est de la RD2144).

Ces premières phases permettront de mettre sur le marché un peu plus de 20 hectares.

Sylvain Lelièvre



L'OFFICE DE TOURISME DES COMBRAILLES



L'office de tourisme des Combrailles met à votre disposition de nombreuses brochures thématiques (pêche, rando, V.T.T., hébergements...) téléchargeables sur son site internet ou pouvant être directement retirées dans les antennes de l'office de tourisme.

Il vous propose aussi la découverte du patrimoine naturel et historique par le biais d'un moyen ludique et accessible à tous, le géocaching, une sorte de chasse au trésor à l'aide d'un G.P.S.

Vous pouvez également découvrir sur YouTube un joli film intitulé «100 bonjours dans les Combrailles•». L'office de tourisme des Combrailles vous accueille et vous conseille dans les bureaux de Bourg-Lastic, Châteauneuf-les-Bains, Les Ancizes-Comps, Menat, Pontaurum, Pontgibaud, St-Gervais-d'Auvergne, et en juillet et août, à Giat, Messeix, Pionsat et St-Eloy-les-Mines. Enfin le site internet de l'office de tourisme met à disposition une banque de photos libres de droit sur le thème des Combrailles.

www.tourisme-combrailles.fr - Tél. : 04 73 85 80 94

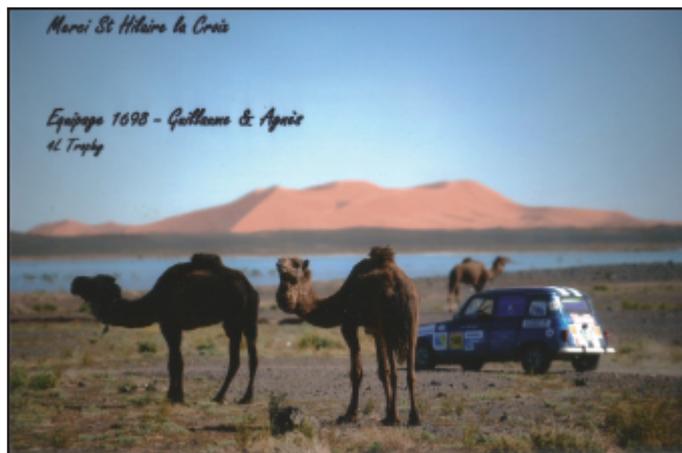
Loïc Boulais

LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

4L TROPHY

Soutenu par l'UNICEF, le projet 4L Trophy a pour but de livrer des fournitures scolaires dans le sud marocain et permettre la scolarisation de 10 000 enfants. Cette année, Guillaume Colas, habitant de Saint-Hilaire, a participé à ce raid. La commune a apporté sa contribution à cette cause sous la forme d'un affichage sur la voiture.

«Vous avez chacun participé à votre manière à la réalisation de notre projet, de notre rêve et c'est pourquoi nous souhaitons vous remercier personnellement. Merci à la Mairie de St-Hilaire-la-Croix. - Guillaume et Agnès»



RECHERCHE D'ARCHIVES



Dans le cadre d'un projet d'exposition rappelant le passé économique, éducatif et culturel de St-Hilaire, nous sommes à la recherche de toutes photos entre 1900 et 1970, d'artisans, de commerces (restaurant, bar), d'utilisation des fours banaux, de l'école du bourg et de Valmort.

Contact :

Loïc Boulais

Tél. : 06 10 12 12 21

Email : arbogrimp@aol.com

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE ET DE LA CHASSE

Notre association a été créée il y a plusieurs années par des agriculteurs et des propriétaires de St-Hilaire-la-Croix mécontents de ne pas être écoutés. Ce mécontentement était provoqué par les dégâts considérables causés, surtout sur les prairies, par les sangliers et par le fait que les méthodes de chasse n'étaient pas appropriées.

En 2014, notre secrétaire, Josiane Teyssot, nous a malheureusement quittés, et nous pensons bien à elle.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : René Rougier

Vice-président : Bernard Ray et Louis Lagrange

Secrétaire : Patrick Verbeke-Blot

Trésorier : André Berthe

Contact : René Rougier,

Tél. : 04 73 97 59 68 et 04 73 86 51 34

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-HILAIRE

La société de chasse de Saint-Hilaire-la-Croix est une association communale. Elle est ouverte à tous les habitants et propriétaires qui ont un lien avec la commune et qui rentrent dans le cadre de nos statuts. Nous essayons de faire évoluer la chasse (et l'idée de la chasse) en menant des actions de gestion sur les espèces cynégétiques qui se trouvent dans nos campagnes. Nos outils sont l'adhésion à la fédération des chasseurs du Puy de Dômes, du GIC des Combrailles et la volonté de nos sociétaires.

Deux journées de chasse "sous terre" se sont déroulées pour la destruction des nuisibles (renards et blaireaux) encadrées réglementairement pour la protection des cultures et préserver les autres espèces. Pour les jeunes chasseurs ayant leur 1^{ère} année de permis, la société offre

habituellement leur adhésion. Cette année la société va accueillir deux nouveaux chasseurs.

Le bureau de la société se compose comme suit :

Président : Dominique Defosse

Vice-président : François Peyronny

Trésorier : Gérard Jeremie

Secrétaire : François Cousseiroux

Contact : Dominique Defosse

Les Greniers

63410 Loubeyrat

Tél. : 06•85•74•05•93

SOCIÉTÉ DE CHASSE GOURLANGES-VALMORT



Sanglier prélevé avec l'aide de Moïse, teckel à poil dur

L'année cynégétique va se terminer fin juin 2015 pour laisser place à une nouvelle qui prendra toute sa dimension avec l'ouverture générale au mois de septembre.

Pour être valable, le permis de chasser doit être validé pour l'année en cours (du 1er juillet N au 30 juin N+1). Il peut être validé pour l'année entière ou pour une période plus courte.

Pour obtenir cette validation, vous devez être titulaire du permis de chasser et d'une assurance. Vous devez aussi

être membre de la fédération du département où vous chassez et avoir payé une redevance cynégétique et un droit de timbre.

La saison dernière quelques parties de chasse ont contribué à fournir certaines émotions aux chasseurs du territoire et à leurs auxiliaires. Pour exemple notre photo: Moïse (dit Momo) teckel à poil dur, toujours prêt à partir en battue, de petite taille mais de grand talent, fixe du regard le sanglier prélevé dans la vallée de la Morge au mois de novembre 2014.

Bonne saison à toutes et à tous.

Le bureau de la société se compose comme suit :

Président: Jean Claude Rougier

Vice-président : Michel Bromont

Trésorier : Michel Rougier

AUTO MODÉLISME CLUB DE ST-HILAIRE-LA-CROIX (AMCH63)

Activité : pratique de la voiture radio commandée en tout terrain à l'échelle 1/5ème et 1/8ème sur son circuit proche de l'éolienne.

Agenda :

- Grand Prix National les 10 et 11 Octobre

Cette année 2 personnes de Saint-Hilaire-la-Croix (Elie Raboisson et Olivier Blanchard) participeront au championnat d'Europe en Autriche du 26 Juillet au 1er Août en voiture tout terrain à l'échelle 1/5ème.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Olivier Blanchard

Secrétaire : Cédric Vandamme

Trésorier : Maxime Imbert

Contact : Olivier Blanchard,

Chamalet, 63440 Saint-Hilaire-La-Croix

Mail : olivier.blanchard@wanadoo.fr

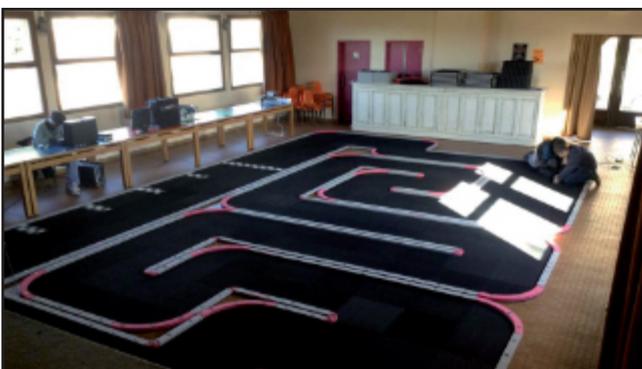
Tél. : 06.16.83.72.30

Site internet : <http://www.amch63.fr>



Page Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/pages/AMCH-63/264950286963043>

MRC63 : MINI RACING DES COMBRAILLES



Activité : pratique de la voiture radio commandée à l'échelle 1/27ème dans la salle polyvalente de St-Hilaire-la-Croix, sur circuit spécialisé en dalle de mousse uréthane (50cm•x•50cm) 70m² de circuit.

Agenda : Une session par mois, reprise courant septembre.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Olivier Blanchard

Secrétaire : Philippe Raboisson

Trésorier : Séverine Blanchard

Contact : Olivier Blanchard,

Chamalet, 63440 Saint-Hilaire-La-Croix

Mail : olivier.blanchard@wanadoo.fr

Tél. : 06.16.83.72.30

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/pages/MRC63/590538934424530>

L'ASSOCIATION "LAROUÉ 'CLUB'"



Notre club est ouvert à tous, retraités ou non, résidant à St Hilaire la Croix ou non, pour partager ensemble des activités diverses et variées.

Nous nous réunissons le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h30 à 18h (sauf Juillet et Août) dans la salle polyvalente. Durant cette réunion, nous avons plusieurs activités•: jeux de société durant la

période hivernale ou en cas de pluie, pétanque et fléchettes à la belle saison. Les réunions se clôturent par un goûter. Entre temps nous essayons de programmer durant le mois 2 sorties «marche» et 2 sorties «vélo», 1 sortie au cinéma de Gannat.

Deux fois par an nous allons voir les expositions du costume de Moulins, nous organisons un repas choucroute (prévu le samedi 6 février 2016) et ponctuellement des dimanches après-midi jeux et crêpes. Tous les ans un repas est organisé entre membres du club. Cette année, il a eu lieu à Nébouzat suivi de la visite de l'église d'Orcival (en remplacement de la montée au Puy

de Dôme annulée par les conditions météo).

Nous participons aussi aux activités proposées par les clubs voisins (voyage avec le club de St Agoulin ou St Pardoux). Cette année, en plus de nos sorties à Moulins, nous sommes allés•:

- en février, au cabaret le «Garden Palace»,
- fin mars, une semaine à l'île de Ré faire du vélo et visiter La Rochelle,
- en mai, une journée visiter le Périgord Noir,
- et nous prévoyons fin juin la montée du Puy-de-Dôme si la météo le permet.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, nous vous conseillons de consulter régulièrement notre site internet où vous trouverez toutes les informations concernant nos réunions et nos sorties. Un article paraît dans «La Montagne» en début de chaque mois retransmettant ces informations et une affiche est posée sur le mur face aux logements communaux.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Présidente : Christiane Siebering ; Secrétaire : Catherine Mignard ; Trésorier : Guy Augier ; Trésorier adjoint• André Berthe

Contact•:

Mme Christiane Siebering, tél. 04 73 97 48 36

Mme Catherine Mignard, tél. 04 73 33 01 65.

Site internet•: <http://www.larouee.jimdo.com>

Adresse email : larouee.club@orange.fr

ALTÉRITÉ CULTURELLE EN COMBRAILLES

L'association "Altérité Culturelle en Combrailles" a vu le jour en février 2014. Elle a intégré le réseau "Effervescences Culturelles en Combrailles" à l'automne. Elle a pour buts de rendre la culture accessible à un large public, de permettre et de favoriser les différentes expressions culturelles, de promouvoir la création artistique sous toutes ses formes et de faire connaître le patrimoine de la région des Combrailles et des limitrophes. L'association organise le Festival Ernest Monpied en partenariat avec de nombreuses structures, comités des fêtes et associations. Cette année, ce festival atypique, rural et multi-culturel s'est déroulé sur 10 jours lors de la première semaine des vacances scolaires de printemps, avec une belle soirée de lancement le 28 mars au Manoir de Veygoux. Le festival rend hommage à Ernest Monpied, ancien Maire de Champs, co-fondateur du SIET Brayauds et Combrailles, fondateur de la confrérie de la Tablada da Grand Gouzis, et passionné par le monde rural, la culture et le patrimoine. Cette 2^{ème} édition s'est étendue sur un vaste territoire rural allant de St-Gervais-d'Auvergne au château de la Mothe-à-Vicq dans l'Allier, en passant par le Moulin des Desniers, le Moulin Fradet, Manzat, Sainte-Christine, Saint-Myon, Blot-l'Eglise, Combronde, Charbonnières-les-Vieilles et le château de Lord Davis, Valmort et Saint-Hilaire. Au total, une vingtaine de communes ont accueilli l'édition 2015 qui a remporté un

vrai succès. Sur la commune de St-Hilaire-la-Croix, en partenariat avec l'association "Les Amis du Prieuré", le festival a proposé de nombreuses animations (atelier peinture de rue animé par Marithé Pracros, visite commentée des "Rochers de Rufino", exposition peintures au Moulin Bourret de John Brassett, expositions au Prieuré (photos de Claude Palluau, sculptures de Jean-Pierre Benincasa et peintures de Marithé Pracros), atelier sculpture, dédicaces d'auteurs avec de nombreuses lectures, balade théâtralisée avec la Cie en La, atelier écriture animé par Mylène Carreau, et une pièce de théâtre familiale époustouflante "Ernest ou comment l'oublier" par la Cie Le Révoir venue spécialement de Toulouse (*notre photo*). Photos, programmations, informations, disponibles sur le site de l'association.

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Didier Moguelet

Secrétaire : Benoît Delrue

Trésorière : Julie Fournel

Contact :

moguelet.didier@orange.fr

Tél : 06 67 91 30 28

Site: www.accombrailles.fr



LES AMIS DU PRIEURÉ



La connaissance, la sauvegarde, et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural et vivant ainsi que l'animation culturelle de la commune.

Les activités à venir : Exposition ouverte tous les jours de 15h à 19h du 19 juillet au 24 août 2015 avec l'inauguration le samedi 18 juillet à 18 heures.

Exposition en deux

parties. Une sur le thème des animaux des Combrailles "À plumes, à poils ou pas...", visant à mettre en valeur la diversité de la faune des Combrailles et son impact sur l'environnement.

L'autre partie, sur les chapiteaux de l'église de St Hilaire, et plus globalement sur le bestiaire de l'art roman et sur

les animaux dans la religion hindoue. L'exposition sera complétée par des conférences sur les animaux et la sauvegarde des espèces.

Une date à retenir : le lundi 13 juillet dans la cour du prieuré à 18h30, en avant-première du festival de Gannat «Les Cultures du Monde», programme CULTURES DU BENGAL avec l'appui de l'Ambassade de l'INDE à Paris et une ONG de Calcutta - délégation de 25 artistes, chanteurs, danseurs, artisans avec différents contenus artistiques : danse CHHAU, chant BAUL et peinture chantée du Patachitra (classés Patrimoine Culturel immatériel de l'Unesco).

Plein d'autres choses encore qui sont à découvrir sur le site de l'association : <https://amisprieure.wordpress.com>

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Présidente : Josette Simonet ; Vice-présidente : Christiane Siebering ; Secrétaire : Nicole Ray ; Trésorière : Martine Laval

Contact : Josette Simonet, tél. : 06 12 44 81 12,

Email : josette.simonet@orange.fr

Christiane Siebering, tél. : 04 73 97 48 36

NÉS PAS DES ANGES

«Nés pas des Anges» est née il y a presque 20 ans et a pour but d'animer le canton de Combronde.

Trois manifestations sont organisées tous les ans : un concert, un spectacle gratuit pour les enfants et un jeu de piste nocturne. Cette année, le jeu de piste a eu lieu le 4 juillet autour du barrage de la Sep !!!

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Président : Bruno Sucher

Secrétaire : Sandra Sucher

Trésorier : Sébastien Montpied

Contact : Bruno Sucher, tél. : 06 76 73 97 74

Adresse : Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix

ASSOCIATION LES ROCHERS DE RUFINO



L'association "Les Rochers de Rufino" a pour objectif de soutenir le projet du sculpteur Rufino, pour la création et l'aménagement d'un parc de sculptures sur le thème de la Tolérance, et de contribuer à son développement. Les sculptures sont taillées directement dans la roche du site. Ce parc, situé au Chemin Moulin Morel sur la commune de Saint-Hilaire-la-Croix, est ouvert à tous.

A partir de l'été 2015, l'association souhaite proposer à 1 ou plusieurs jeunes (de 16 à 25 ans) un service civique de 6 à 9 mois en partenariat avec Concordia (www.concordia.fr) afin d'offrir la possibilité d'acquérir une première expérience associative et professionnelle, en contribuant aux démarches de l'association, à l'aménagement et à l'animation socioculturelle du parc de sculptures «Les Rochers de Rufino».

Nous avons besoin pour ce projet de dons financiers (petits ou grands, donation ou partenariat) afin d'indemniser le ou les jeunes (rémunérés aussi en partie par l'État).

Pour l'été 2016, un chantier international de bénévoles est projeté également avec Concordia pour l'aménagement et l'entretien du parc. En dehors du chantier, les bénévoles iront à la découverte de notre région et à la rencontre de la population locale.

Si vous êtes intéressés pour faire aboutir l'un ou l'autre de ces projets, faites vous connaître auprès de notre association, sur internet ou en scannant le QR code ci-dessous..

Contact : Tél. : 04 73 38 47 46

Adresse :

Association "Les Rochers de Rufino"

Fénerol, 63440 Saint-Hilaire-la-Croix

Site internet :

<http://lesrochersderufino.wix.com/sculpteur-63440>



CERCLE DE YOGA DES COMBRAILLES

Respiration, détente, souplesse... Contact : Monique Marinier – Tél. 04.73.86.53.42

FOYER RURAL DU LAC ROY

Connaissez vous le Foyer Rural du Lac Roy?

Non! Et bien, si vous aimez rire et vous détendre tout en vous investissant pour le bien être ensemble des habitants de la commune, venez nous rejoindre.

Vous rencontrerez alors, une équipe motivée, composée de personnes ayant des «casquettes» multiples et variées et vous participerez au déroulement des différentes manifestations, mais aussi avant (montage des projets, logistique et intendance) et après... (là tout le monde comprend !!!!).

Certaines manifestations sont inscrites dans le temps mais toutes les nouvelles idées sont les bienvenues.

Ne soyez pas découragé, même si cela demande du temps, ce n'est que du bon temps.

Alors, à bientôt!

Les prochaines manifestations:

L'Estivale du lac Roy: le 15 août 2015

Téléthon: le 05 décembre 2015

L'arbre de Noël des enfants et de leurs parents: le 12 décembre 2015

Le bureau de l'association se compose comme suit :

Co-présidents: Sylvie Borrot, Isabelle Chapuzet, Jocelyne Innait-Chapuzet, Baptiste Vialon



Secrétaire: Michèle Bonnet

Secrétaire-adjointe: Catherine Mignard

Trésorier: Robert Faure

Contacts:

Mairie 63440 Saint-Hilaire-la-Croix

Email : lac-roy@voila.fr

Site internet: www.lacroy.jimdo.com

Sylvie Borrot, tél.: 06 68 01 26 85

ARBRE DE NOËL 2014



En ce samedi 14 décembre 2014, la salle polyvalente était comble. Une quarantaine d'enfants de la commune accompagnée de leurs parents était venue regarder, écouter, participer... au spectacle «La Pierre de la Sagesse» présenté par Carole Krembsler.

A la fin de cette prestation féérique, qui a enchanté petits et grands... le Père Noël et son Lutin ont distribué livres et friandises à chaque bambin.

Ensuite, le maintenant traditionnel « Apéro-dîatoire » a clôturé la soirée et a permis échanges et convivialité.

Foyer Rural du Lac Roy

CLASSE DE DÉCOUVERTE A BEC-DE-JEU

Dans le cadre de son projet pédagogique, le RPI de Saint-Pardoux - Pouzol - Blot-l'Eglise a organisé une classe de découverte d'une semaine à Bec-de-Jeu en Lozère avec tous les enfants de cycle 3, dont 5 élèves de la commune.

Les enfants ont pu découvrir la Lozère et notamment le causse de Changefège, le Lion de Balsièges et le Moulin du Cénaret. Ils ont apprécié les différentes activités sportives (escalade, tir à l'arc et spéléologie) et scientifiques (prélèvement d'indices biotiques en milieu naturel – lavognes et eaux du Lot - et leur classification).

De retour en classe, plusieurs thèmes en géographie (lecture de paysage) ou sciences (les chaînes alimentaires, les fossiles ou la classification des animaux) ont été approfondis.

